

2013

Carcans-Plage le 12 Mars 2013

ASSOCIATION DES COMMERCANTS  
DE CARCANS-PLAGE

5, Place Marcel Prévost  
33121 CARCANS-PLAGE

à MONSIEUR LE MAIRE

Mairie  
33121 CARCANS

Objet : Saison 2013

*Monsieur le Maire,*

*Suite à notre entretien concernant la reprise de la saison 2013 et dans le but commun d'accueillir au mieux les touristes, l'Association des Commerçants de Carcans-Plage souhaiterait que la station soit opérationnelle le 1<sup>er</sup> Avril prochain.*

- *Nettoyage des rues, de la place et de la plage*
- *Mise en place des poubelles dans le village et sur la plage*
- *Ouverture des sanitaires et nettoyage des murs (tags)*
- *Nettoyage des égouts et des eaux pluviales*
- *Installation des accès plage*
- *Fleurissement place Marcel Prévost et avenue de la plage.*

*Comptant sur votre compréhension et votre diligence, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre meilleure considération.*



# VILLE DE CARCANS

\*\*\*\*\*

Le 25 Mars 2013

Monsieur PIVOTEAU Franck  
Président Association Commerçants  
5 Place Marcel Prévost  
33121 CARCANS-PLAGE

DEPARTEMENT de la GIRONDE  
CANTON de ST-LAURENT MEDOC

HÔTEL DE VILLE  
2 A, ROUTE de HOURTIN - 33121  
TEL. 05 56 03 90 20 - FAX 05 56 03 90 31  
E-mail : secretariat@mairie-carcans.fr

## Cabinet du Maire

N/REF: CAB13/JR/VG/24

OBJET : Divers travaux – Avant-saison  
V/REFER : V/Lettre du 14/03

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier cité en référence par lequel vous souhaitez au nom de votre association que la station de Carcans-Plage puisse être opérationnelle dès le 1<sup>er</sup> avril prochain, afin d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions.

Votre requête a retenu toute mon attention et je suis donc en mesure de vous informer que la balayeuse communale procédera au nettoyage des rues à partir du 28 courant.

De même que j'ai demandé au service technique communal de mettre en place les poubelles dans le village et sur la plage et de procéder au nettoyage complet des sanitaires avant leur ouverture. Pour ce qui concerne, les bouches d'égout et les puisards, il est prévu prochainement, un passage de l'entreprise, dans le cadre de son contrat de prestation.

Je vous prie de bien vouloir noter également que l'O.N.F., dans le cadre du Plan Plage, procédera à la mise en place des accès à la plage, dès que les conditions habituelles liées à la particularité du site, seront remplies.

Enfin et en raison de l'air salin très présent sur la station, il a été décidé que le fleurissement de celle-ci ne serait réalisé qu'à la mi-juin afin de garantir une pérennité optimale tout au long de la saison estivale.

En espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Bonne nuit,*  
LE MAIRE  
Henri SABAROT

Carcans-Plage, le 19 avril 2013

ASSOCIATION DES COMMERCANTS

à

Monsieur le Maire

De CARCANS-PLAGE

de CARCANS

Objet :- Mise en route de la station  
- Réorganisation du marché  
- Restriction de terrasse de l'Apéro-rock

Monsieur le Maire,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour la diligence dont vous avez fait preuve par rapport aux réclamations que nous avons émises sur la station de Carcans-Plage.

Quelques petits aménagements indispensables restent cependant à faire. Vous serait-il possible de faire procéder au nettoyage de la plage, à l'installation des poubelles aux descentes de plage et à la mise en service des douches ?

Suite à notre discussion au sujet des tags sur les murs, avez-vous pris une décision ?

En ce qui concerne l'éventuelle réorganisation du marché, nous avons rencontré le syndicat des commerçants non sédentaires qui nous a proposé une nouvelle disposition des emplacements qui lui semble plus judicieuse et harmonieuse et qui permettrait de gagner des places. Pouvez vous nous informer de l'évolution de ce dossier.

Suite à l'article paru le 9 avril dans le Sud Ouest, nous souhaiterions vous faire partager, en accord avec les statuts de l'association (« défendre les intérêts communs des commerçants »), de notre préoccupation :

Outre l'aspect économique d'une telle décision, catastrophique pour un bar, nous craignons que la fermeture de cette terrasse de 24h à 2h ait un effet contre productif en incitant la clientèle à se disperser dans les rues adjacentes dès la fermeture au lieu de les canaliser.

En parfait accord avec vos termes (« *Toutefois, n'oublions pas que nous sommes au cœur d'une station où le tourisme est dense et qui ne peut pas être sanctuarisée.* »), nous ne comprenons pas votre décision de restriction de terrasse.

Faut-il soutenir une famille Carcanaise dans son activité professionnelle en adéquation avec la station ou soutenir l'acharnement procédurier d'un vacancier ?

Il nous serait agréable de lire votre opinion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le président

Le vice président



# VILLE DE CARCANS

\*\*\*\*\*

Le 22 Mai 2013

DEPARTEMENT de la GIRONDE  
CANTON de ST-LAURENT MEDOC

HÔTEL DE VILLE  
2 A, ROUTE de HOURTIN - 33121  
TEL. 05 56 03 90 20 - FAX 05 56 03 90 31  
E-mail : secretariat@mairie-carcans.fr

**Secrétariat du Maire**

**N/REF: SEC13/JR/VG.42**

Monsieur PIVOTEAU Franck- Président  
Asso. Des Commerçants Carcans-Plage  
2 Rue des Sapins verts  
33121 CARCANS OCEAN

OBJET : Divers

V/REFER : V/Courrier reçu le 24/04/2013

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier cité en référence, reçu en son temps, vous portez à mon attention les suggestions ou réflexions émises par l'association des commerçants de Carcans plage sur le fonctionnement général de la station.

La Commune procède actuellement à l'enlèvement des macros déchets sur la plage océane et la mise en place des infrastructures d'accès seront réalisés en partenariat avec l'ONF, gestionnaire de la dune, avant l'ouverture de la baignade surveillée prévue le 15 juin prochain.

De la même façon et comme tous les ans, le service technique communal travaille à l'entretien et à l'embellissement de la station (fleurissement, mise en place des poubelles publiques...).

Concernant le souhait de votre association de dynamiser le marché estival de plein air, je m'en remets aux conclusions de la réunion tripartite organisée en mairie le 1<sup>er</sup> mars 2013 au cours de laquelle, il avait été convenu que les commerçants de la station conviendront de concert avec les représentant des commerçants non sédentaire fréquentant ce marché, d'une solution répondant au mieux de leurs intérêts communs. Dès réception cette dernière sera examinée et appréciée avec bienveillance à la lumière des seules contraintes règlementaires.

En 2012, certains riverains ont dénoncé les troubles de voisinage généré par l'activité de « l'Apéro-rock », amenant notamment l'ARS\* à procéder sur site, à des mesures de niveau sonore. L'ensemble de ces éléments m'ont amené à prendre pour cette année, un arrêté municipal limitant l'ouverture de la terrasse de cet établissement jusqu'à minuit.

Je sais que le sens de cette décision a été mal compris par la plupart des commerçants de Carcans Plage ; cette dernière ne s'appuyant que sur des considérations d'activité des commerces de la station.

En ce qui me concerne, le 30 avril dernier, j'ai eu un entretien téléphonique avec le propriétaire de l'établissement concerné pour lui expliquer les motifs qui m'ont conduit à prendre cet arrêté.

Restant à votre écoute dans le cadre d'un dialogue constructif et vous souhaitant une excellente saison,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Henri Sabarot*  
LE MAIRE  
Henri SABAROT



\* Agence Régionale de Santé